



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04 mars 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	25	7	1	1	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : CHAMPAUD Marc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, CHADELAUD Michel à PAQUET Laurent, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, MALET Patrick à LEVET Elise, SIMON Philippe à BRUN Patrick, SUDRON Frédéric à LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BOUR Coline

Membres absents : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : GLANGEAUD Delphine

### FINANCES

#### Délibération n° 10-2021 : Avenant n°4 à la convention CDDI avec le Conseil Départemental

Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) de 3<sup>ème</sup> génération conclu entre la CCPV et le Département le 03 décembre 2018 prévoyait une date de fin au 30 juin 2021. Pour tenir compte de la crise sanitaire et de la mise en place de nouveaux engagements pris par le Conseil Départemental dans le cadre du plan de reprise économique des territoires (PRET 2021-2022), le Conseil Départemental a décidé de prolonger la durée des CDDI jusqu'au 31 décembre 2021.

Egalement, dans le programme d'actions, il a été demandé un financement pour la rénovation et mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale (2<sup>ème</sup> tranche) et la construction d'une bibliothèque à Nedde.

Il convient donc à présent d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 du CDDI 2018-2021 pour prendre en compte la nouvelle date de fin et les incidences financières de cette convention.

Vu la délibération n°50-2019 du 05 juillet 2019 portant autorisation à signer le contrat CDDI 2018-2021 avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne,  
Vu la délibération n°03-2020 du 23 janvier 2020 portant sur les travaux de rénovation école de musique intercommunale – PV de mise à disposition de biens et plan de financement,  
Vu la délibération n°79-2020 du 24 septembre 2020 portant sur la mise à jour du plan de financement des travaux de rénovation école de musique intercommunale,  
Vu la délibération n°86-2020 du 26 novembre 2020 portant sur le plan de financement de la construction d'une bibliothèque à Nedde,  
Vu le projet d'avenant n°4 au CDDI 2018-2021 proposé par le Conseil Départemental,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- AUTORISER Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 au CDDI 2018-2021 relatif à l'extension du délai de validité du contrat et la modification de son contenu annexé à la présente

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 16 mars 2021

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 17 MARS 2021

Publié le : 17 MARS 2021

Accusé de réception en préfecture  
087-218710253-20210311-DEL-10-2021-DE  
Date de transmission : 17/03/2021  
Date de réception préfecture : 17/03/2021

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE  
DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL  
(CDDI) DE 3EME GENERATION  
2018 - 2021**

-----  
ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES PORTES DE VASSIVIERE

**Avenant n° 4**

**relatif à l'extension du délai de validité du contrat  
et la modification de son contenu**

Vu le Contrat départemental de développement Intercommunal (CDDI) conclu le 3 décembre 2018 entre le Conseil départemental de la Haute-Vienne et la Communauté de communes des Portes de Vassivière et ses avenants n° 1 à 3 ;

Vu les délibérations de la Communauté de communes des Portes de Vassivière en date du 24 septembre 2020 approuvant la prise en compte de nouveaux projets dans le cadre du Contrat départemental de développement Intercommunal (CDDI) de 3<sup>ème</sup> génération ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 4 février 2021 relative à la programmation des aides aux Communes et à leurs groupements et portant prolongation du délai de validité des CDDI de 3<sup>ème</sup> génération ;

Considérant le Plan de reprise économique des territoires (PRET) 2021-2022 conclu le 13 janvier 2021 entre le Conseil départemental de la Haute-Vienne et la Communauté de communes des Portes de Vassivière ;

ENTRE :

**Le Département de la Haute-Vienne ;**

représenté par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, en sa qualité de Président du Conseil départemental ;

ET :

**La Communauté de communes des Portes de Vassivière ;**

représentée par Madame Mélanie PLAZANET, en sa qualité de Présidente.

Il est convenu ce qui suit :

.../...

## **Article 1 - Objet du présent avenant**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20210311-DEL-10-2021-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2021  
Date de réception préfecture : 17/03/2021

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Face à cette crise, le Conseil départemental de la Haute-Vienne a mis en œuvre de nombreuses mesures afin d'en limiter les effets. Ces engagements nouveaux s'inscrivent dans le cadre d'un Plan de reprise économique des territoires (PRET) 2021-2022 visant à soutenir l'emploi et les entreprises du Département. Ce plan de reprise est conclu avec chaque Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) autour des thématiques suivantes : rénovation des bâtiments et de nouveaux projets, préservation de la biodiversité, développement d'un tourisme durable, protection du patrimoine et de la culture, valorisation des producteurs locaux et des restaurateurs, amélioration de la résilience sanitaire, amélioration des mobilités douces et des infrastructures de transport et enfin Inclusion numérique. Ce PRET est doté de 85 M€ pour la période 2021-2022, dont la moitié pour financer des équipements communaux ou intercommunaux.

Les Contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI) conclus avec les Communautés de communes s'inscrivent dans le cadre du PRET sous forme d'avenant.

La Communauté de communes des Portes de Vassivière et le Département de la Haute-Vienne ont signé le 3 décembre 2018 un Contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) portant sur la réalisation d'un programme d'opérations bénéficiant du soutien financier du Conseil départemental. Ce programme a été complété par avenants en date des 4 mars 2019 et des 23 mars et 17 août 2020.

La Communauté de communes des Portes de Vassivière a souhaité que de nouveaux projets soient subventionnés dans le cadre de ce contrat.

D'autre part le Conseil départemental de la Haute-Vienne, par délibération du 4 février 2021, a décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 la période de validité des CDDI conclus avec les Communautés de communes.

La prise en compte de ces modifications fait l'objet du présent avenant.

## **Article 2 - Extension de la durée du contrat**

La période de validité du Contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) conclu le 28 octobre 2018 entre la Communauté de communes des Portes de Vassivière et le Département de la Haute-Vienne est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Les subventions inscrites à ce contrat devront être soldées avant le 31 décembre 2022.

## **Article 3 - Programme d'opérations**

La Communauté de communes des Portes de Vassivière et le Département de la Haute-Vienne ont signé le 13 janvier 2021 le Plan de reprise économique des territoires (PRET) 2021 -2022.

.../...

conclu dans le PRET 2021-2022.  
D'un commun accord entre les signataires du présent avenant, le contrat CDDI avec la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'inscrit désormais dans le PRET 2021-2022.

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20210311-DEL-10-2021-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2021  
Date de mise en ligne : 17/03/2021

Par ailleurs, les opérations nouvelles suivantes sont inscrites dans le contrat

- rénovation de l'école de musique Intercommunale (2<sup>ème</sup> tranche) ;
- construction d'une bibliothèque Intercommunale à Nedde.

Le détail des opérations figure dans le document annexé au présent avenant.

### **Article 3 – Incidence financière**

Le montant du Contrat départemental de développement Intercommunal (CDDI) conclu avec la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'élève désormais à **385 983 €** dont 42 000 € prélevés sur l'enveloppe complémentaire au titre du financement des opérations d'assainissement.

### **Article 4 – Autres dispositions**

Les autres dispositions du Contrat départemental de développement Intercommunal (CDDI) signé le 3 décembre 2018 de ses avenants n° 1 à 3 demeurent inchangées.

Fait à LIMOGES, le 12/03/2021

P/ la Communauté de communes  
des Portes de Vassivière

La Présidente, La Présidente,

Mélanie PLAZANET

P/ le Département de la Haute-Vienne

le Président du Conseil départemental,

Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Jean-Claude LEBLOIS

